

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

CONSEIL
du Vendredi 09 Janvier 2026

Note de Synthèse

Délégation de la Présidence

Gouvernance

26-C-0001 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Présidence - Élection

Conformément aux textes en vigueur (L2122-15 du CGCT), il est proposé de procéder à l'élection à la Présidence du Conseil de la Métropole européenne de Lille.

26-C-0002 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Composition du Bureau

Conformément à l'article L.2122-10 du CGCT, et suite à l'élection de la Présidence du Conseil de la Métropole européenne de Lille, il est proposé de fixer la composition du Bureau de la Métropole européenne de Lille.

26-C-0003 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Election des Vice-présidents et des autres membres du Bureau

Conformément à l'article L.2122-10 du CGCT, et suite à l'élection à la Présidence du Conseil de la Métropole européenne de Lille, il est proposé de procéder à l'élection des membres du Bureau.

26-C-0004 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Délégation d'attributions du Conseil au Président

Suite à l'élection des membres de l'exécutif de la Métropole européenne de Lille, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de déléguer une partie des attributions du Conseil au Président de la Métropole européenne de Lille.

26-C-0005 - **Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Délégation d'attributions du Conseil au Bureau**
Suite à l'élection des membres de l'exécutif de la Métropole européenne de Lille, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de déléguer une partie des attributions du Conseil au Bureau de la Métropole européenne de Lille.

26-C-0006 - **Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Définition des indemnités de fonctions aux élus métropolitains**
Suite à l'élection des membres de l'exécutif de la Métropole européenne de Lille, il est proposé de fixer les indemnités de fonction des élus métropolitains.

26-C-0007 - **Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustements des désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs**
La présente délibération vise à organiser, par ajustement, la représentation de la Métropole européenne de Lille au sein de différents organismes extérieurs auxquels la Métropole a fait le choix de s'associer dès lors que leur objet est en lien avec les missions exercées par elle.
Il est donc proposé de procéder à des désignations de représentants de la MEL au sein d'organismes extérieurs.